

FICHE SIGNALÉTIQUE



1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Données du produit ALPET E3 Plus Désinfectant pour les mains

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée de ce produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Usages recommandés Désinfectant pour les mains

Usages non recommandés Aucune information disponible

Adresse du distributeur

Best Sanitizers, inc.

PO Box 1360

Penn Valley, CA 95946

Numéro de téléphone d'urgence

Numéros de téléphone d'urgence En cas d'urgences liées au transport, appeler Chemtrec :

Ceci est un produit de soins personnels ou produit cosmétique qui est sans danger pour les utilisateurs dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Quoique ce produit ne soit pas considéré comme dangereux, cette fiche signalétique contient des renseignements essentiels à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires du produit en milieu de travail industriel, ainsi qu'en cas d'expositions inhabituelles et involontaires, comme de grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et à la disposition des employés et des autres utilisateurs du produit. Pour des directives spécifiques concernant l'usage prévu, veuillez consulter les renseignements fournis sur l'emballage ou sur la feuille d'instruction.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit est considéré comme dangereux par la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 OSHA (29 CFR 1910.1200).

Liquides inflammables	Catégorie 2
Irritation oculaire	Catégorie 2A

Mot-indicateur :

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeur hautement inflammables.



Apparence Clair, incolore

État Physique Liquide mince

Odeur Alcool

Mise en garde – Prévention

Tenir loin des sources de chaleur/étincelles/flammes nues/surfaces chaudes – Ne pas fumer.

Garder le contenant hermétiquement fermé.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.

Mises en garde — Intervention

En cas d'incendie : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone (CO₂ de la mousse ou de l'eau pulvérisée comme moyens d'extinction.

Mise en garde – Entreposage

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

Mise en garde – Élimination

Éliminer le contenu conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)

L'inhalation de vapeur ou de brouillard très concentré peut causer l'irritation du système respiratoire, des céphalées, des étourdissements, des vomissements, des malaises et des nausées. L'ingestion peut causer une dépression du système nerveux central, une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Peut causer une irritation oculaire légère.

Interactions avec d'autres produits chimiques

Peut réagir avec des oxydants forts, des acides inorganiques et des halogènes.

3. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de registre	Poids %	Secret commercial
Éthanol	64-17-5	66 - 76	*
Alcool isopropylique	67-63-0	5 - 10	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est un secret commercial et n'est pas divulgué.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Avis général	Montrer cette fiche signalétique au médecin traitant.
Contact oculaire	Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, les retirer et continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement ultérieur.
Contact cutané	Non applicable.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais. Si des problèmes de respiration se développent, appeler un médecin.
Ingestion	Boire un verre d'eau. Appeler un médecin ou un centre antipoison.
Protection des secouristes	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Porter des vêtements de protection personnelle (consulter la section 8).

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets	Peut causer une irritation oculaire légère.
---------------------------------------	---

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin	Traiter selon les symptômes.
------------------------	------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés

Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Utiliser un jet d'eau pour combattre l'incendie peut être inefficace.

Dangers particuliers résultant du produit chimique

Les flammes d'alcool peuvent ne pas être facilement visibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent atteindre une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Non.
------------------------------	------

Sensibilité aux décharges statiques	Oui.
--	------

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil de respiration autonome à pression, un MSHA/NIOSH (approuvé ou l'équivalent) et un équipement de protection complet. Garder les contenants frais à l'aide d'un jet d'eau.

6. EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.

Autres renseignements Voir les mesures de protection décrites aux sections 7

Précautions environnementales

Précautions environnementales Empêcher l'infiltration dans les eaux de surface et dans les égouts sanitaires. Consulter la section 12 pour plus d'information écologique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher tout autre déversement ou fuite si cela peut se faire sans danger.

Méthodes de nettoyage Éliminer toutes les sources potentielles d'inflammation et aérer la zone. Absorber et conteneuriser. Ne pas déverser dans les eaux de surface et dans les égouts sanitaires.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Conditions d'entreposage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage Entreposer conformément aux règles applicables et aux codes de prévention des incendies. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Produits incompatibles Oxydants forts, acides inorganiques et halogènes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Directives en matière d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Éthanol 64-17-5	STEL (limite à court terme) : 1000 ppm	TWA (concentration maximale admissible) : 1000 ppm TWA (CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE) : 1900 mg/m ³	IDLH : 3300 ppm 10 % LEL TWA (CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE) : 1000 ppm TWA (CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE) : 1900 mg/m ³

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux – Valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Limites d'exposition admissibles de l'Occupational Safety and Health Administration. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé.

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Douches
Postes de rinçage oculaire
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelles, telles que de l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage N'est pas nécessaire pour l'usage du consommateur. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier nécessaire.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire homologué par la NIOSH et la MSHA. L'équipement de protection respiratoire doit être fourni conformément aux règlements locaux en vigueur.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide mince	Odeur	Alcool
Apparence	Clair	Seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	Incolore		

<u>Propriété</u>	<u>Valeur</u>	<u>Remarque/méthode</u>
PH	5 - 7	Aucun connu
Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'éclair	~21 °C (tasse fermée)	Aucun connu
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite d'inflammabilité supérieure	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limite d'inflammabilité inférieure	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	~0,87	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Complet	Aucun connu
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés explosives	Non explosif	
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible	
<u>Autres renseignements</u>		
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible	
Grandeur particulaire	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Peut réagir avec des oxydants forts, des acides inorganiques et des halogènes.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Produits incompatibles

Oxydants forts, acides inorganiques et halogènes.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Renseignements concernant les voies d'exposition probables

Information relative au produit

Inhalation	L'inhalation de fortes concentrations de vapeur ou de brouillard peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements et des malaises.
Contact oculaire	Peut causer une irritation oculaire légère.
Contact cutané	Une utilisation prolongée ou répétée peut causer de la sécheresse ou une légère irritation.
Ingestion	L'ingestion peut causer une dépression du système nerveux central, une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Information relative aux composants

Nom chimique	Voie orale LD50	Voie cutanée LD50	Voie respiratoire LC50
Éthanol 64-17-5	-	-	125 mg/L (rat, 4 h)
Alcool isopropylique 67-63-0	4,4 g/kg (rat)	12,9 g/kg (lapin)	16 000 (rat, 8 h)

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes Peut causer des rougeurs légères et larmolement des yeux.

Effets immédiats et retardés ainsi que les effets chroniques de l'exposition à court et à long terme

Sensibilisation Aucune information disponible.

Effets mutagènes Aucune information disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme cancérigène. Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène dans les études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolisée.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthanol 64-17-5	A3	Groupe 1	Connu	X
Alcool isopropylique 67-63-0	-	Groupe 3	-	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - Cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène chez l'humain; Groupe 3 - Non classifiable quant à la cancérogénicité chez les humains

NTP (National Toxicology Program)

Connu - Cancérogène connu

OSHA (Occupational Safety and Health Administration du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité sur la reproduction Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène dans les études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolisée.

STOT – Exposition unique Aucune information disponible.

Risque d'aspiration Ne présente pas de danger d'aspiration.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia Magna (Puce d'eau)
Éthanol 64-17-5		LC50 : 12.0 - 16,0 mL/L (96 h statique) Oncorhynchus mykiss LC50 : 13400 - 15100 mg/L (96 h écoulement continu) Pimephales promelas LC50 : > 100 mg/L (96 h statique) Pimephales promelas	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	LC50 : 9268 - 14221 mg/L (48 h) Daphnia magna EC50 : 10800 mg/L (24 h) Daphnia magna EC50 : 2 mg/L (48 h Statique) Daphnia magna
Alcool isopropylique 67-63-0	96h EC50 : > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 72h EC50 : > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50 : = 9640 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50 : = 11130 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50 : = 1400000 mg/L (Lepomis macrochirus)		48h EC50 : 13299 mg/L
Glycérine 56-81-5		LC50 : 51 - 57 mL/L (96 h static) Oncorhynchus mykiss		EC50 : > 500 mg/L (24 h) Daphnia Magna

Persistence et décomposition

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Éthanol 64-17-5	-0.32
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Numéro UN/ID/NA : UN 1987

Nom officiel d'expédition : Alcools, N.O.S., (Ethanol, Isopropanol)

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : LIQUIDE

INFLAMMABLE

Code ERG : 127

Polluant marin : Non

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Inventaires chimiques

TSCA

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA 8(b) ou sont autrement exemptés de la liste.

LIS/LES

Tous les composants figurent dans la LIS ou la LES.

TSCA – Toxic Substances Control Act des É.-U. – Loi sur le contrôle des substances toxiques section 8(b) Inventaire

LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances

Réglementation fédérale américaine

SARA 313

Section 313 du Titre III Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique assujéti aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, partie 372.

Catégorie de danger/risque SARA 311/312

Danger aigu (immédiat) pour la santé	Non
Danger chronique (retardé) pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de relâchement soudain de la pression	Non
Risque de réactivité	Non

CWA (Loi sur l'assainissement de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluante en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée comme étant une substance dangereuse en vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de déclaration particulières au niveau local, régional ou provincial concernant les rejets de ces matières.

Réglementation fédérale des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances de la proposition 65 suivantes. L'alcool éthylique est également considéré un danger de développement de la proposition 65 lorsqu'il est ingéré sous forme de boisson alcoolisée.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthanol 64-17-5	Développemental

Réglementations d'État du droit à savoir

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island
Éthanol 64-17-5		X		
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X	X
Glycérine 56-81-5	X	X	X	X

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NEPA	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Dangers physiques et chimiques -
HMIS	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 3	Danger physique 0	Protection personnelle -
Préparé par	Service technique			
Préparation/date de révision	3 de Janvier, 2023			
Version	5			

Dénégation générale de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de nos connaissances, de nos renseignements et de nos croyances à la date de leur publication. L'information n'est donnée qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, d'élimination, de mise à disposition, dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne saurait donc être interprétée comme une garantie ou considérée comme une spécification de qualité. L'information se rapporte uniquement aux matières désignées et peut ne pas être valide pour ces matières utilisées en combinaison avec d'autres matières ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la Fiche Signalétique